DECISION N°3-2016
Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

DECIDE

Article 1er : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurore BILLET, directrice adjointe chargée de l'accueil, de la communication, de la qualité, des affaires générales et du CAPA, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle et notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques : décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention, etc.

Article 2 : En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Aurore BILLET, délégation est donnée à Madame Christèle BIENVENU, directrice adjointe chargée des personnels et du projet social, à l'effet de signer au nom du directeur, l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques : décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention, etc.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Nathalie DELLI ZOTTI, adjoint des cadres, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes relatifs à l'état civil des patients, notamment les déclarations de décès, ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques, décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention, etc. ou aux séjours et mouvements des patients.

Article 4 : La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°20-2015 précitée, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 27 janvier 2016
Le Directeur,
Signé : Jean-Yves BOISSON
« Annexes consultables auprès du service émetteur »